

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril à 20h00, le Conseil Municipal de Versigny s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation envoyée par le Maire Guy-Pierre de KERSAINT, le 6 avril deux mil vingt-quatre.

Etaient présents : Pierre BACOT, Pierre-Joseph CHABEAU, Michelle MONTOUT, Martine THIBAUT, Katia GARDIOLE, Stanislas GROS, Sandra BARDET-THEBAUT, Benoit VANLERBERGHE

Absents excusés : Olivier DELORME,

Secrétaire de séance : Stanislas GROS

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Compte-rendu du conseil du 22 mars 2024. Il est adopté à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2023

Après avoir répondu à des demandes d'informations sur les comptes de l'année 2023, le Maire laisse la parole à Pierre BACOT, 2ème adjoint pour présenter les résultats des comptes 2023.

Compte administratif : le résultat de clôture de l'année 2023

Les résultats de clôture des comptes administratif et de gestion de l'année 2023 sont concordants. Le résultat de l'exercice 2023 est le suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		65 437,67 €		49 467,00 €	- €	114 904,67 €
Op. de l'exercice 2022	309 088,40 €	383 587,46 €	179 065,74 €	44 064,82 €	488 154,14 €	427 652,28 €
Totaux	309 088,40 €	449 025,13 €	179 065,74 €	93 531,82 €	488 154,14 €	542 556,95 €
Résultat de clôture (=CA)		139 936,73 €	85 533,92 €			54 402,81 €

Besoin de financement sur réalisé	85 533,92 €	repris à la ligne 001 Sect. invest. dépenses BP 2024	
Excédent de financement sur réalisé		repris à la ligne 001 Sect. invest. recettes BP 2024	
Restes à réaliser	81 228,00 €	69 010,00 €	Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/ et BP/
Besoin de financement des restes à réaliser	12 218,00 €	s'ajoute au besoin de financement sur réalisé dégagé ci-dessus.	
Excédent de financement des restes à réaliser		diminue le besoin de financement ci-dessus, ou s'ajoute à l'excédent de financement dégagé.	
Besoin total de financement	97 751,92 €	doit pouvoir être couvert par le résultat de clôture de fonctionnement	
Excédent total de financement		pas de besoin de financement minimum obligatoire. Toutefois possibilité d'affecter.	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

97 751,92 €	au compte 1068 Investissement BP 2023, avec émission d'un titre de recette
42 184,81 €	à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté au BP 2024

Soit un solde positif au titre de l'exercice 2023 de 54.402,81 € avant reste à réaliser et de 42.184,81 euros après réintégration des recettes/ dépenses des restes à réaliser.

Le résultat est ainsi affecté

- 85.533,92 euros au compte 001 dépenses du BP investissement 2024 ;
- 97.751.92 euros au compte 1068 du BP investissement 2024 ;
- 42.184,81 euros en excédent de fonctionnement.

Ces éléments sont donc repris dans le budget 2024.

Ces documents et les délibérations entérinant ces résultats sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

BUDGET PRIMITIF 2024

Les principaux éléments du budget primitif sont :

BUDGET PRIMITIF FONCTIONNEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	115.600 €	<i>Excédent antérieur</i>	42.184,81
Charges de personnel	139.773 €	Rembt personnel	33.200 €
Reversement FNGIR	31.000 €	Produits des services	21.500 €
Virement à la section Investissement	58.557,81 €	Impôts	232.046 €
Autres charges	67.805 €	Dotations	57.261 €
Charges financières	2.300 €	Locations	32.100.50€
Amortissements	3.256,50 €		
TOTAL	418.292,31 euros		418.292,31 euros

Des travaux de remise en état sont prévus

- Salle multifonction : peinture hall d'entrée et cuisine. Ces travaux seront réalisés par la CCPV début mai ;
- Portails cimetières et salle multifonction : remise en état et peinture par la société Bonnefoy.

L'excédent de 58.557,81 euros sera affecté au compte recettes 021 - virement de la section de fonctionnement du budget d'investissement.

Les recettes de fonctionnement de notre commune sont en légère hausse compte tenu de la hausse des produits de services et de la fiscalité.

Il existe trois principaux types de recettes pour notre commune :

- Les impôts locaux ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (remboursement des frais RPI), les loyers des logements communaux et de la salle multifonction.

Les investissements engagés pour la fibre optique sont amortissables sur une durée de 20 ans ; l'annuité est donc passée en fonctionnement et en investissement.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 177.545 euros (+ 4.700 euros par rapport à 2023). L'Etat a décidé d'augmenter les bases de calcul des valeurs locatives de 3.9% en 2024.

La part reversée dans le cadre du FNGIR est de 30.303 euros (idem 2023)

La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat s'élèvera à 32.402 soit un montant quasi-équivalent à celui de l'année dernière.

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2024			
DEPENSES : 343.091,23 euros		RECETTES : 343.091,23 euros	
001 : solde reporté	85.533,92 €	001 : Excédent investissement :	-
1641 : Remb. emprunt	24.695 €	021 : virement fonction	58.557,81 €
75.209,31			
2135 : Installations générales	56.121,31 €	10 : FCTVA	19.000 €
• Matériel roulant :	7.650€	1068 Excédent de fonctionnement :	97.751,92 €
• Autres :	48.471,31€		
Reste réaliser dépenses :	81.226 €	13 : Reste à réaliser recettes	69.010 €
• Défense incendie Droizelles :	81.226 €	• DETR -FSIL	23 450 €
		• CD 60	45.560€
Ecritures régularisation : exécution titre/mandats à établir		280411 : amortissement	3.256,50 €
1332 : amendes	40.885 €	Ecritures régularisation : exécution titre/mandats à établir	
21538-041 : frais d'études	54.630 €	1342 : amendes	40.885 €
		203-041 : frais d'études	54.630 €

La finalisation des travaux engagés en 2023 - reste à réaliser : 81.226 euros

- La défense incendie de Droizelles : 81.226 euros

Les subventions d'investissements - reste à réaliser : 69.010 euros

- Défense incendie de Droizelles : 42.210 euros
- Vidéo surveillance CD 60 : 26.800 euros

Installations générales :

- Acquisition de matériel roulant ; la tondeuse doit être remplacée pour un montant de 7.650 euros. L'ancienne tondeuse avait été acquise en 2003 et les travaux de remise en état s'élèvent à 2.700 euros.
- Autres : en attente du budget supplémentaire.

Ecritures de régularisation sans impact budgétaire :

- Émission de titres / mandats pour la subvention de 40.585 euros et les frais d'études de 54.630 euros engagés pour le PLU et les travaux de voirie.

Un budget d'investissement supplémentaire sera présenté dès l'obtention des subventions pour les travaux des routes.

Etat de la dette :

Le montant en capital à rembourser en 2024 est de 24.712 euros (28.616 euros en 2023) et celui des intérêts de 2.259 euros (2.834 euros en 2023) :

Le montant de la dette à fin 2024 sera de 151.151 euros.

SOCIETE	BUT	DATE PRELEVEMENT	SOMME Intérêts / capital	
Crédit Agricole Prêt de 60.000 euros	Défense incendie (2009) (fin 2024) prêt 72168707113	05/01/2024	27.01	1 217.56
		05/04/2024	20.31	1 224.26
		05/07/2024	13.58	1 230.99
		05/10/2024	6.81	1 237.78
Crédit Agricole Prêt de 59.525 euros	SMOTHD-Fibre optique (2017) (fin 2035) Prêt 00000565610	01/01/2024	176.84	826,74
		01/04/2024	173.00	826,74
		01/07/2024	169.15	826,74
		01/10/2024	165.31	826,74
Crédit Agricole Prêt de 130.000 euros	Travaux de voirie (2017) (fin juin 2032) Prêt 586999	05/03/2024	283.62	2 166.67
		05/06/2024	275.27	2 166.67
		05/09/2024	266.93	2 166,67
		05/12/2024	258.59	2 166,67
Crédit Agricole Prêt de 95.000 euros	Rénovation place village (2019) (fin 2031) Prêt 1078807	10/01/2024	110.75	1 953.19
		10/04/2024	107.38	1 956.56
		10/07/2024	104.00	1 954.94
		10/10/2024	100.62	1 963.32

2259,17 € 24.712,24

La note budgétaire sera disponible sur le site de la commune à compter du 13 avril.

Après lecture, le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire propose le maintien des taux communaux des impôts locaux pour 2024 :

	Taux Commune	Taux département	Taux 2024
Taxe foncière bâti	18.77 %	21.54%	40.31 %
Taxe foncière non bâti	27,37 %	0	27,37 %

La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires reste inchangé à 15.36 %

Rappel : la taxe d'habitation a disparu pour les résidences principales. Elle est compensée par la rétrocession de la part départementale du foncier bâti et un coefficient correcteur pour la maintenir à son niveau 2019. Les taux de taxe foncière du bâti se décomposent donc en une part communale (18.77%) et une part départementale (21.54%).

Taxe d'Habitation (résidence secondaire) : 15.36 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

Délégation pour effectuer des virements entre chapitres hors chapitre « Dépenses de personnel »

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes sur l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée par la Commune depuis le 1^{er} janvier dernier ;

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires et plus de souplesse budgétaire.

Ainsi, une faculté est donnée au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée, au plus proche conseil suivant cette décision.

Il est donc demandé au conseil municipal de statuer sur :

1 : autoriser le Maire à procéder sur chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de **plafond de 7.5** % des dépenses réelles de chaque section.

2 : appliquer le principe de fongibilité des crédits sur le budget de la Commune

Après discussion, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise
- Point sur la convention SMOTHD : Le Maire confirme avoir signé cette convention permettant au SMOTHD d'accéder aux images de la télésurveillance.
- Point sur les subventions : le CD 60 a confirmé la subvention pour les travaux concernant la route du cornouiller et le chemin de la terrière. Les subventions obtenues couvrent environ 65% de la dépense prévue. Le Maire propose de lancer dans les prochains mois une première tranche avec la remise en état du chemin de la terrière et du parking de la salle multi fonction. Dans le même temps, un appel d'offre sera lancé pour remettre en état la rue du cornouiller.

- Syndicat des eaux de Montlognon :
 - les recherches de fuite ont permis de détecter des fuites à Borest et à Fontaine.- Chaalis Après réparation, le rendement du réseau est passé de 55% à 80 % ;
 - des travaux de sécurisations des puits sont prévus en 2024 ;
 - une réflexion a été engagée pour fournir de l'eau à Barbéry via Montépilloy ;
 - le prix de l'eau va augmenter 4 cts du m3 ;
 - le syndicat demande une aide des communes pour le suivi des facturations et des impayés. La question de la relance des factures impayées est également abordée.
- Point SIVOM :; la liquidation sera prononcée dans l'année.
- Point sur le projet de ferme agrivoltaïque : à la suite du mail transmis par un habitant, un conseiller municipal s'étonne de la précision des informations fournies alors qu'aucune information publique n'a été faite par le porteur de projet. La question de la source des informations est donc posée.
- Remise en état : barrière à la cascade à refixer ; lierre de l'arbre de la liberté ; trous sur les routes à réparer à la suite des intempéries.
- Prévoir des plaques de rue pour le chemin de Saint Germain et rue du moulin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

